



Jeunesse socialiste fribourgeoise

Pour décharger administrativement les entreprises formatrices

Réception au SGC : 03.04.2014

Dépôt

Les signataires demandent au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet d'acte ayant pour objet un allègement sur le plan administratif des entreprises formant des apprenti-e-s. En particulier, ces allègements doivent s'appliquer aux patrons et aux responsables de la formation au sein des entreprises concernées.

Développement

Nous sommes conscients de l'importance du rôle joué par les entrepreneurs dans le cadre du système de formation duale. Ce rôle revêt pour eux des charges administratives importantes. Afin de leur permettre de se consacrer plus amplement à la formation de leurs apprenti-e-s et d'éviter des développements similaires à ceux que nous avons vus dans « l'affaire Benu », l'Etat doit réfléchir à des moyens de décharger les personnes concernées au premier plan.

-
- Le Conseil d'Etat répondra à cette motion populaire dans le délai légal.